

Directives de sélection pour l'admission dans un cadre de Swiss-Ski en télémark pour la saison 2021-22

1. Généralités

Les athlètes qui répondent aux directives de sélection ci-après sont pris en compte pour la nomination dans l'un des cadres Swiss-Ski mentionnés. En cas d'appartenance à un cadre depuis plusieurs années sans amélioration régulière des performances, la sélection est toutefois soumise à la décision de la Commission de sélection, même si les critères sont remplis.

Une sélection en équipe nationale (EN) ne peut se baser sur une évaluation de l'entraîneur. Les athlètes avec un statut de blessé seront sélectionnés conformément à l'évaluation de l'entraîneur (sauf pour l'EN). La Commission de sélection prend la décision finale quant à la sélection.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des sélections.

2. Sélection des athlètes

- 2.1. Swiss-Ski s'engage à communiquer à l'athlète jusqu'au 31 octobre au plus tard les critères de sélection concernant l'admission dans un cadre de Swiss-Ski pour la saison suivante.
- 2.2. Swiss-Ski s'engage en outre à évaluer les sélections pour les cadres de manière objective sur la base des critères de sélection et à informer l'athlète par écrit des sélections pour les cadres jusqu'au 30 avril au plus tard.
- 2.3. Les athlètes qui n'obtiennent plus de statut de cadre de Swiss-Ski sont informés par écrit de leur non-sélection jusqu'au 30 avril au plus tard par la Fédération. Cette annonce a valeur de résiliation du contrat d'athlète.

3. Critères de sélection

3.1. Équipe nationale

Femmes:	CM*	Top 3	ou
	CM Team	Top 3 et Top 30 WCSL sprint	ou
	Coupe du monde	3x Top 3	ou
	Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	Top 6	
Hommes:	CM*	Top 3	ou
	CM Team	Top 3 et Top 30 WCSL sprint	ou
	Coupe du monde	2x Top 3	ou
	Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	Top 12	

*Les médaillés lors de Championnats du monde conservent leur statut EN pour une durée de 2 ans, pour autant qu'ils sont dans les 30 premiers du classement WCSL sprint (condition au minimum 1 départ).

3.2. Cadre A

Femmes:	CM Team (min. 1 départ) Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	Top 3 2x Top 9	ou
Hommes:	CM Team (min. 1 départ) Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	Top 3 2x Top 18	ou

Plus évaluation de l'entraîneur (annexe 1)

3.3 Cadre B

Femmes:	CMJ Coupe du monde Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	1ère rang 3x Top 5 Top 8	ou ou
Hommes:	CMJ Coupe du monde Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	Top 3 1x Top 8 Top 18	ou ou

Plus évaluation de l'entraîneur (annexe 1)

3.4 Cadre C

Femmes:	Coupe du monde Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	4x Top 8 Top 10	ou
Hommes:	Coupe du monde Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	2x Top 10 Top 24	ou

Plus évaluation de l'entraîneur (annexe 1)

3.5 Équipe nationale juniors

Femmes:	Talent Card National CMJ Coupe du monde Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	Top 3 Top 5 Top 10	et ou ou
Hommes:	Talent Card National CMJ Coupe du monde Classement annuel de Coupe du monde dans une discipline ou total	Top 3 Top 8 Top 24	et ou ou

3.6 Candidats de Swiss-Ski (projets de la relève)

En guise de soutien, Swiss-Ski a mis sur pied un groupe d'entraînement 3. Ce groupe se compose essentiellement de jeunes athlètes talentueux et motivés, susceptibles de faire leur entrée dans un cadre de Swiss-Ski dans un délai d'un à deux ans.

La taille du groupe est définie au printemps en fonction des ressources financières et humaines.

Les paramètres suivants sont déterminants pour la sélection du groupe d'entraînement 3 :

- Résultats des compétitions nationales
- Recrutement sélectif dans les disciplines ski alpin et ski de fond
- Recrutement sélectif lors des cours d'instructeur SSSA de télémark
- Évaluation de la capacité de performance physique
- Évaluation de la technique de télémark selon des critères définis (disciplines d'examen, niveau TE SSSA télémark)
- Évaluation individuelle des athlètes et des entraîneurs
- Talent Cards et résultats selon PISTE (juniors)

Le groupe d'entraînement 3 n'est pas soutenu financièrement par Swiss-Ski. Les athlètes doivent assumer eux-mêmes leurs dépenses (frais de voyage, d'entraînement, de compétition et de coaching).

4. Directives générales pour la sélection

La décision d'admission dans un cadre de Swiss-Ski incombe à la Commission de sélection. La Commission de sélection est composée du Directeur Freestyle – Snowboard – Télémark, du Chef Télémark et du Chef entraîneur Télémark.

La qualité du plateau de participants peut être prise en compte lors de l'interprétation des résultats nationaux et internationaux. L'environnement social (école, etc.) et la planification personnelle (formation, vacances, etc.) doivent être organisés de façon à permettre un suivi sans interruption du programme d'entraînement prévu par les entraîneurs (planification calendaire).

Seuls les résultats de la saison en cours sont pris en compte. Les résultats d'avant-saison peuvent également être pris en compte dans des cas exceptionnels.

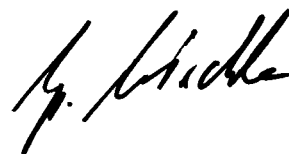
En ce qui concerne les sélections pour l'équipe nationale juniors, il convient de prêter une attention particulière au potentiel d'évolution des athlètes.

Muri, le 20 octobre 2020

Swiss-Ski



Sacha Giger
Directeur Ski Freestyle – Snowboard – Télémark



Hans-Peter Birchler
Chef Télémark

Annexe 1 Évaluation de l'entraîneur

Définition de l'évaluation de l'entraîneur :

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs tout au long de la saison. Ces évaluations sont ensuite rassemblées et servent de base pour l'évaluation de l'entraîneur dans le cadre des sélections.

L'évaluation de l'entraîneur pour les sélections n'est valable que pour les cadres A à C et en particulier pour l'équipe nationale juniors. Il n'y a pas d'évaluation de l'entraîneur en ce qui concerne la sélection en équipe nationale.

Les éléments suivants font l'objet d'une évaluation :

- Classement FIS comme base (évaluation individuelle selon les conditions)
- Résultats nationaux et internationaux
- Niveau de performance/résultats par rapport à l'élite internationale
- Disposition pour le sport de compétition et de haut niveau
- Disposition à collaborer avec Swiss-Ski
- Technique, capacités motrices
- Tactique, capacités cognitives
- Attitude, capacités émotionnelles
- Condition et capacités physiques
- Motivation, engagement
- Potentiel d'évolution
- Capacité de performance physique